



Union européenne

Politique régionale
et Cohésion

Fiche d'information

30.06.1998 FR

Le Fonds de Cohésion: Rapport annuel 1997

Pendant sa cinquième année d'activité, en 1997, les opérations du Fonds de Cohésion ont été particulièrement fructueuses. Tous les objectifs budgétaires ont été atteints et un nombre important de projets ont été réalisés.

Le Fonds de Cohésion entend respecter un équilibre entre l'aide financière au secteur de l'environnement, d'une part, et aux infrastructures de transport d'autre part. Au cours de ses premières années d'activité, le Fonds a davantage aidé les projets en matière de transport, mais ces dernières années un nombre beaucoup plus important de projets environnementaux ont été approuvés. Cette tendance visant à parvenir à une aide plus équilibrée entre les deux secteurs s'est poursuivie en 1997. La Commission européenne compte bien qu'il sera possible de réaliser une répartition de 50/50 pour l'ensemble de la période de financement 1993-1999.

Les investissements dans le secteur de l'environnement ont été principalement axés sur l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées et le recyclage et l'élimination "propre" des déchets solides. En ce qui concerne l'environnement, d'autres mesures ont trait au reboisement, à la lutte contre l'érosion et à la préservation de l'environnement. Les projets dans le domaine des transports ont porté sur tous les modes de transport: construction ou amélioration de routes, amélioration du réseau ferroviaire et modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

La Commission européenne a proposé que le Fonds de Cohésion soit maintenu pour une nouvelle période de sept ans comprise entre 2000 et 2006. Elle a également présenté un certain nombre de propositions visant à mettre en place un instrument structurel de préadhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion. Dans ce cadre, les projets en matière de transport et d'environnement bénéficieront d'une aide analogue à celle du Fonds de Cohésion.

info regio

Le Fonds de Cohésion

Le Fonds de Cohésion est un instrument financier communautaire pour les pays dont le PNB per capita est inférieur à 90% de la moyenne de l'UE.

La Grèce, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne sont les bénéficiaires du Fonds. Celui-ci effectue des investissements dans les secteurs de l'environnement et des infrastructures de transports.

Le Fonds a pour mission d'aider les quatre pays bénéficiaires à réaliser les objectifs du Traité en ce qui concerne la politique de l'environnement et, plus particulièrement, les objectifs des directives de l'Union en matière d'environnement ainsi qu'à réaliser des progrès significatifs dans la mise en place des réseaux de transports transeuropéens (RTT).

Grèce

Environnement

27 projets environnementaux ont été approuvés en 1997 et un montant total de 210,5 millions d'écus (42,6% des crédits alloués en 1997) ont été affectés à ce secteur. Les projets grecs ont pour finalité de contribuer à combler des lacunes en matière d'infrastructures environnementales, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau (89 millions d'écus), du traitement des eaux usées (84 millions d'écus) ou de la protection de l'environnement (36 millions d'écus). Malgré l'ampleur des investissements communautaires, les besoins dans le secteur de l'environnement dépassent encore de beaucoup le volume des crédits déjà engagés, même si les efforts accomplis dans ce secteur par les autorités grecques ont permis d'enregistrer en 1997 de notables améliorations quant au traitement des déchets.

Des projets concernant le traitement des eaux usées ont été mis en oeuvre dans toutes les régions de Grèce. En 1997, deux grands nouveaux projets ont été approuvés, à savoir la deuxième phase du système de traitement des déchets d'Athènes (21,8 millions d'écus pour 1997), répondant à un besoin particulièrement urgent, et la troisième phase du projet concernant l'approvisionnement en eau d'Athènes.

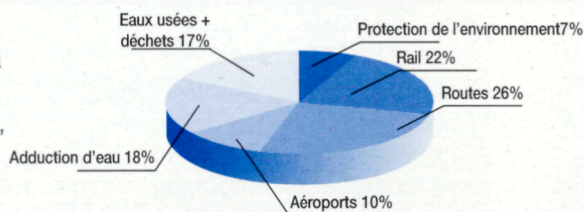
D'importants projets relatifs à l'élimination des déchets ont également été approuvés pour Athènes, Thessalonique et Katerini; la Commission accorde une grande importance à l'évolution de la situation dans ce domaine.

En ce qui concerne la protection de la nature, le Fonds de Cohésion a approuvé un projet dans la région de Kalochori-Chalastra. Le Fonds a également apporté son aide à la réalisation d'études actuellement en cours pour identifier d'autres projets en matière de préservation de la nature.

Transports

En 1997, les infrastructures de transport ont bénéficié de l'aide du Fonds de Cohésion à raison de 283 millions d'écus, soit 57,4% du montant total alloué pour 1997. Sur le total précité, 125 millions d'écus étaient affectés à des projets d'infrastructures routières, 110 millions à des améliorations du réseau ferroviaire et 48 millions aux aéroports.

Ce sont au total 21 projets qui ont été approuvés en 1997. En matière de circulation routière, la stratégie adoptée consiste à compléter les deux axes principaux, à savoir la "Via Egnatia" et l'autoroute "PATHE" (Patras-Athènes-Thessalonique-Evzoni). Les actions engagées au bénéfice du réseau ferroviaire porteront sur la gare de Thriassio et les infrastructures connexes ainsi que sur la construction de la ligne Elefsis-Corinthe.



Espagne

Environnement

En 1997, plus que pendant les années précédentes, l'accent était mis sur les projets concernant l'environnement, secteur auquel le Fonds de Cohésion a consacré 848,91 millions d'écus.

188 millions d'écus ont été investis dans les projets d'approvisionnement en eau. Ces projets visent à augmenter le nombre des personnes raccordées à un réseau fiable de distribution d'eau, à assurer l'approvisionnement en eau des zones particulièrement exposées à la sécheresse et à améliorer les systèmes de contrôle de la qualité de l'eau et de sa distribution.

La gestion des déchets constitue un autre poste important, puisqu'il a représenté 16% du concours du Fonds de Cohésion pour l'année considérée (136 millions d'écus). Au total, la Commission a approuvé 14 décisions - dont quatre modifient des décisions antérieures - portant sur 63 projets en tout.

Trois projets en matière d'environnement urbain ont été approuvés; deux d'entre eux sont destinés à améliorer la propreté des eaux de l'Ebre à Logroño et de l'Arga à Pampelune, en Navarre, et le troisième à créer un parc le long du Móstoles près de Madrid. D'autres projets environnementaux relatifs à l'Espagne ont trait au reboisement et à la lutte contre l'érosion; dix nouvelles décisions ont été prises et six autres décisions

Engagements par Etat membre et par secteur d'intervention (1997)

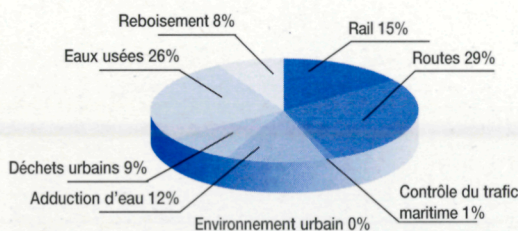
| Etat membre | Total (millions d'écus) | Environnement (millions d'écus) | % | Transports (millions d'écus) | % |
|-------------------|-------------------------|---------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|
| Grèce | 493,5 | 210,5 | 42,7 | 283,0 | 57,3 |
| Espagne | 1.514,6 | 853,1 | 56,3 | 661,5 | 43,7 |
| Irlande | 245,5 | 134,1 | 54,6 | 111,4 | 45,4 |
| Portugal | 493,2 | 302,0 | 61,2 | 191,2 | 38,8 |
| Assist. technique | 1,9 | / | / | / | / |
| Total | 2.748,7 | 1.499,7 | 54,6 | 1.247,1 | 45,4 |

antérieures modifiées. Le montant total des crédits engagés dans ce secteur est de 119,5 millions d'écus.

Transports

Le Fonds de Cohésion a continué en 1997 d'apporter une contribution importante au financement des projets d'infrastructures espagnols portant principalement sur des liaisons routières et ferroviaires. Pour soutenir des projets dans le secteur des transports, le Fonds a engagé globalement 665,68 millions d'écus, dont 428,69 millions pour la route et 232,84 millions pour le rail. L'aide a continué d'être essentiellement affectée à des projets approuvés dans les années précédentes, mais un certain nombre de nouvelles décisions ont été arrêtées; il s'agit principalement d'achever l'autoroute de Rias Bajas et la liaison Madrid-Valence, et de réaliser les études de faisabilité technique et les plans du tronçon Salamanque-Fuentes de Oñoro de la future autoroute de Castille.

Le Fonds de Cohésion a soutenu activement en 1997 les projets de TGV qui s'insèrent dans le réseau transeuropéen. Le fait le plus marquant dans le secteur ferroviaire en 1997 a été la décision d'apporter une aide à la construction des deux premières sections de la liaison à grande vitesse Madrid-Barcelone. La réalisation de ce projet aura des répercussions considérables sur la durée des parcours et sur la capacité de transport le long de l'itinéraire Madrid-Saragosse-Lleida-Barcelone. Une aide supplémentaire a d'autre part été approuvée pour le projet de couloir ferroviaire méditerranéen visant à porter les vitesses à 200/220 km/h sur cet axe particulièrement important, projet qui sera mené à bonne fin l'an prochain.



Irlande

Environnement

En 1997, le Fonds de Cohésion a alloué à l'Irlande 245,5 millions d'écus, dont 134,1 millions d'écus (54,6% du budget 1997) affectés à des projets environnementaux. Les actions réalisées en 1997 se sont concentrées sur la poursuite de la mise en oeuvre des projets prioritaires qui avaient été définis pendant les années antérieures.

En 1997 comme pendant les années précédentes, le Fonds a continué de soutenir les projets de traitement des eaux usées dans les principales zones urbaines et dans les régions écologiquement sensibles, projets dont les directives communautaires prescrivent leur

achèvement au plus tard pour la fin de la décennie. Il a également continué d'appuyer divers projets connexes concernant le traitement des eaux captées dans des lacs et des rivières, afin de donner le maximum d'efficacité à l'aide déjà accordée pour la protection de l'environnement dans les zones concernées. Ces projets concernent les régions du lac Derg et du lac Ree ainsi que les bassins des rivières Boyne et Barrow.

Le Fonds de Cohésion a continué d'apporter son aide à la réalisation des projets d'approvisionnement en eau en axant particulièrement ses efforts sur les grandes régions urbaines et sur les zones où la qualité de l'eau de consommation est particulièrement médiocre. D'après une étude externe effectuée en 1996, il est démontré que, dans le cas de l'Irlande, l'argent est souvent plus efficacement dépensé, si l'on améliore l'utilisation des ressources en eau et les systèmes de distribution existants, moyennant des mesures de préservation des eaux, que si l'on construit de nouvelles infrastructures. C'est ainsi que le Fonds a fait de la préservation des eaux une priorité des aides qu'il octroie et que des projets y afférents ont été soutenus à Dublin, Waterford, Cork, Limerick et Wexford.

Transports

Les infrastructures de transport ont bénéficié de 111,5 millions d'écus, soit 45,4% du montant alloué à l'Irlande en 1997. Au fil des ans, la destination des crédits d'engagement a évolué, profitant de moins en moins aux projets relativement modestes et de plus en plus aux grands projets dotés de budgets pluriannuels, d'où une diminution du nombre de nouveaux projets. Ce fut particulièrement vrai en 1997, aucun nouveau projet n'ayant été adopté cette année-là dans le domaine des transports. Un autre fait marquant de 1997 est le nombre élevé des projets qui ont été achevés.

La stratégie mise en oeuvre dans le secteur des transports en 1997 est restée la même que pendant les années antérieures. La plus grande part du budget (88,1 millions d'écus) a servi à poursuivre la réalisation des grands projets relatifs au réseau routier transeuropéen, essentiellement sur l'axe Dublin-Belfast, le périphérique de Dublin et les grandes radiales partant de Dublin, en particulier l'axe Dublin-Cork/Limerick.

En 1997, 20,1 millions d'écus ont été engagés pour des projets ferroviaires. Divers projets dont beaucoup concernaient les lignes Dublin-Belfast et Dublin-Cork ont été terminés. Actuellement la majeure partie de l'aide destinée au transport ferroviaire continue d'être consacrée à des sections des lignes Dublin-Galway, Dublin-Sligo, Dublin-Waterford et Mallow-Tralea; il s'agit de projets initialement approuvés en 1996.

Comme pendant les années précédentes, l'aide au secteur portuaire a reflété la politique consistant à concentrer les efforts sur les quatre plus grands ports, à savoir Dublin, Rosslare, Waterford et Cork.

Fonds de Cohésion: Agenda 2000

Le Fonds de Cohésion a été institué par le traité de Maastricht et est entré en vigueur au mois d'avril 1993. Pour la période 1993-1999, le budget du Fonds s'élève à 15.610 millions d'écus.

Pour l'avenir, la Commission a publié l'Agenda 2000, un rapport proposant des orientations politiques et un cadre financier pour l'Union au-delà de l'an 2000. Le rôle futur du Fonds de Cohésion joue un rôle important dans ces projets.

La Commission a proposé que le Fonds soit maintenu sous sa forme actuelle pour la période comprise entre 2000 et 2006. Bien que la Commission ait proposé certaines modifications du règlement du Fonds pour l'après-1999, on observe une importante continuité par rapport aux règles actuelles.

Les États membres qui prennent part à la troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM) et dont le PNB per capita est inférieur à 90% de la moyenne de l'Union resteraient éligibles à l'aide du Fonds. Les règles de conditionnalité demeureraient applicables.

La Commission a proposé que le Fonds puisse disposer d'un total de 3 000 millions d'Euro par an. Une analyse d'éligibilité à mi-parcours sera réalisée en 2003 afin de déterminer si les pays bénéficiaires satisfont toujours aux critères d'éligibilité.

Conditionnalité

L'aide du Fonds de Cohésion est conditionnée par une gestion saine des finances publiques des pays bénéficiaires. Le principe de conditionnalité implique que si le Conseil européen décide que l'un des pays bénéficiaires du Fonds présente un déficit budgétaire excessif par rapport au niveau convenu avec l'Union, l'aide à la réalisation de nouveaux projets dans ce pays peut être suspendue.

Élargissement à l'Europe centrale et orientale

Le succès de l'activité du Fonds de Cohésion a eu pour effet qu'il a été pris comme modèle pour un fonds de préadhésion destiné aux pays d'Europe centrale et orientale. Dans les conclusions du Conseil de Dublin, la Commission a proposé la création d'un instrument structurel de préadhésion (l'ISPA).

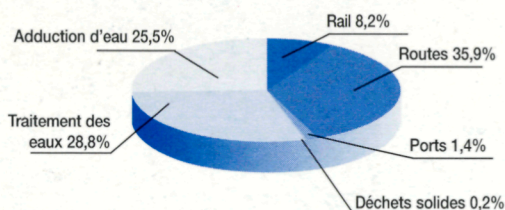
Ce Fonds devrait fournir, au cours d'une période de sept ans (2000-2006), une aide structurelle d'un milliard d'Euros concentrée sur les secteurs des infrastructures de transport et de l'environnement. Cette aide s'ajouterait à celle du programme PHARE qui est également conçu en fonction des besoins des pays en phase de préadhésion. Les taux d'aide communautaire pourraient aller jusqu'à 85% du coût total des projets. Les pays candidats resteront éligibles à l'aide de l'ISPA jusqu'à la date de leur adhésion.

Conformité avec les politiques communautaires

Les projets bénéficiant d'une aide du Fonds de Cohésion doivent être conformes aux politiques communautaires sous tous leurs aspects. Ceux-ci concernent essentiellement la politique de la concurrence, le secteur des marchés publics et la politique de l'environnement.

La Commission effectue des contrôles périodiques afin de garantir que les projets du Fonds de Cohésion satisfont aux exigences de la législation communautaire dans ces domaines. Les autorités nationales et la Commission se rencontrent également de façon régulière au sein de comités de suivi (généralement au moins deux fois par an) afin d'assurer une gestion efficace des projets.

Trois projets portuaires, deux à Cork et un à Rosslare, ont été achevés en 1997.



Portugal

Environnement

En 1997, 15 nouveaux projets environnementaux ont été approuvés; ils concernent la protection des zones côtières, l'élimination des déchets solides, le traitement des eaux usées. 302,36 millions d'écus ont été alloués à des projets environnementaux, soit 61,3% du budget total consacré en 1997 au Portugal par le Fonds de Cohésion.

Le traitement des eaux usées est une des grandes priorités au Portugal; c'est un poste qui a absorbé en 1997 29,2% de l'aide environnementale allouée par le Fonds de Cohésion. Il y a lieu de citer en particulier un grand projet d'assainissement de l'estuaire du Douro, la décontamination du Vale do Ave, diverses actions relatives au traitement des eaux usées à Albufeira dans l'Algarve, l'amélioration du système de traitement des eaux de Beirolos à Lisbonne et des mesures de nettoyage de la rivière Trancao dans la région de Lisbonne.

Une étude réalisée en 1997 sur la préservation des zones côtières a permis d'identifier certaines priorités que le Fonds a d'ailleurs retenues en finançant un projet axé sur la restauration et sur diverses améliorations du système lagunaire du Ria Formosa; un projet similaire actuellement à l'étude porte sur le système lagunaire des Obidos dans la baie de São Martinho do Porto.

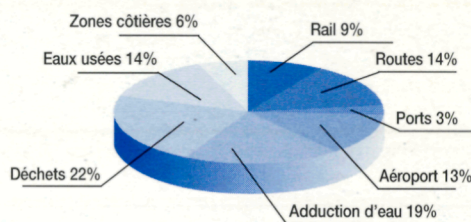
Au total, huit nouveaux projets ont été approuvés en 1997 pour le traitement des déchets solides; ils nécessitent un investissement total de 177 millions d'écus, la contribution du Fonds de Cohésion étant de 150 millions d'écus. Ces projets portent notamment sur le traitement et l'évacuation des déchets de 18 communes de la région de Minho, à Feira/Gai, sur la rive gauche du Douro à proximité de Porto, la rive gauche du Tage, Barlovento et Sotavento dans l'Algarve, la Vale do Sousa, les régions de Coimbra et de Leiria et dans la Vale do Ave.

Concernant l'objectif de réduction des niveaux de CO₂, le Fonds de Cohésion contribuera à la construction d'une centrale hydroélectrique à Alqueva.

Transports

En 1997, la Commission a approuvé dans ce secteur sept projets représentant un investissement total de 503,10 millions d'écus, dont 322,57 millions d'écus seront fournis par le Fonds de Cohésion.

Quatre de ces projets concernent des infrastructures portuaires maritimes à Sines, Lisbonne, Setúbal et Leixões. La réalisation d'une nouvelle section de l'autoroute Lisbonne-Madrid entre Montemor et Évora a également été approuvée. L'amélioration du transport ferroviaire sur la ligne nord s'est poursuivie avec la décision de participer financièrement à l'établissement d'une nouvelle liaison Pampilhosa-Quintans. Pour la première fois au Portugal, le Fonds de Cohésion a contribué à des actions portant sur le transport aérien en participant financièrement à des améliorations diverses de l'aéroport international de Funchal, dans l'île de Madère.



Allocations du Fonds de Cohésion (par année)

| Année | Total (millions d'écus) | Environnement | | Transports | |
|--------------|-------------------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|
| | | (millions d'écus) | % | (millions d'écus) | % |
| 1993 | 1.564,8 | 606,0 | 38,7 | 958,3 | 61,2 |
| 1994 | 1.853,1 | 923,4 | 49,8 | 929,2 | 50,1 |
| 1995 | 2.151,7 | 1.042,2 | 48,4 | 1.107,6 | 51,5 |
| 1996 | 2.443,6 | 1.217,3 | 49,8 | 1.224,1 | 50,1 |
| 1997 | 2.748,7 | 1.499,9 | 54,6 | 1.246,9 | 45,4 |
| Total | 10.761,9 | 5.288,8 | 49,1 | 5.466,1 | 50,8 |



Commission européenne
Direction générale Politique régionale et Cohésion (DG XVI)

CX-11-97-027-FR-C